

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-779

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2017-779

Parcs de stationnement - Remise en affectation d'un local technique sis parking "Front du Médoc" et remise en gestion d'un niveau de garage sis résidence "Les Terrasses d'Albret" à Bordeaux - Convention de gestion - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014, les parcs de stationnement Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine ont fait l'objet d'un transfert en pleine propriété et à titre gratuit par la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole.

Ces transferts ont entraîné la reprise du contrat de délégation de service public intéressant ces parcs et le rachat des actions détenues dans le capital de la Société anonyme d'économie mixte délégataire, savoir la société des Grands garages parkings de Bordeaux (SAEML GGPB) par Bordeaux Métropole.

Le contrat d'affermage étant arrivé à échéance le 31 mars 2017, et Bordeaux Métropole disposant de la régie Parcub Métropole pour mettre en œuvre sa politique de stationnement, la Métropole a décidé de se désengager de la SAEML GGPB. Ce désengagement par voie de réduction de capital fait l'objet d'une délibération spécifique.

La SAEML GGPB réorientant son activité, une délibération spécifique du Conseil métropolitain autorise l'acquisition de deux biens de cette société, savoir un local technique sis dans l'enceinte du parking « Front du Médoc » et un niveau de garage de 63 places en sous-sol de la résidence « Les Terrasses d'Albret » sis 120 rue de Bègles à Bordeaux.

Il convient d'organiser leur gestion à la date de leur acquisition :

1) Local technique sis dans l'enceinte du parking « Front du Médoc »

Ce local, situé dans l'enceinte du parking « Front du Médoc », ne peut être utilisé que par l'exploitant du parking, compte tenu des contraintes d'exploitation et des règles de sécurité propres à cet établissement classé Etablissement recevant du public (ERP).

Par délibération n°2004/911 du 17 décembre 2004, suite à la création de la régie Parcub Bordeaux Métropole, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a remis en affectation à la régie le parc de stationnement du « Front du Médoc ».

Par ailleurs, ce local est occupé actuellement par les services techniques de Parcub Bordeaux Métropole, exploitant du parking, suivant accord avec la SAEML GGPB.

Par suite et afin de permettre à la régie de continuer à utiliser le local technique après son acquisition par Bordeaux Métropole, il convient d'opérer la mise en affectation de ce local au profit de Parcub Bordeaux Métropole.

Cette mise en affectation, qui emporte transfert à la régie des droits et obligations du propriétaire, sera comptablement constatée à la signature de l'acte authentique d'acquisition du local.

La remise des immobilisations correspondantes sera effectuée à leur montant d'acquisition de 36 000 € TTC, soit 30 000 € HT et ce, conforme à l'estimation domaniale de trente mille euros hors taxes (30 000 € HT) ;

2) Niveau de parking de 63 places en sous-sol de la résidence « Les Terrasses d'Albret » sis 120 rue de Bègles à Bordeaux

Ce niveau de garage privé est ouvert à des usagers abonnés. Dans l'attente de son éventuelle valorisation, il doit être exploité dès son acquisition par Bordeaux Métropole pour permettre une continuité d'exploitation.

Compte tenu de son objet et de ses statuts, la gestion de ce garage pourra être assurée par la régie métropolitaine Parcub Bordeaux Métropole, par le biais d'une convention d'exploitation.

La durée d'exploitation de ce parking retenue est illimitée étant entendu que Bordeaux Métropole pourra mettre fin à tout moment à cette convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1412-1 et L1412-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2004/225 en date du 5 avril 2004 par laquelle le Conseil de la communauté urbaine, devenue Bordeaux Métropole, a décidé la mise en place d'une régie personnalisée pour l'exploitation des parcs de stationnement Parcub,

VU les statuts de Parcub Bordeaux Métropole approuvés par délibération n°2015/119 du 10 avril 2015,

VU l'avis du Domaine en date du 1^{er} août 2017 portant estimation du local technique situé dans l'enceinte du parc de stationnement « Front du Médoc »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a décidé d'acquérir un local technique sis dans l'enceinte du parking « Front du Médoc » et un niveau de parking de 63 places en sous-sol de la résidence « Les Terrasses d'Albret »,

CONSIDERANT QUE le local technique, situé dans l'enceinte du parking « Front du Médoc », ne peut être utilisé que par l'exploitant du parking Parcub Bordeaux Métropole compte tenu des contraintes d'exploitation et des règles de sécurité propres à cet établissement classé Etablissement recevant du public,

CONSIDERANT QU'il convient d'opérer la mise en affectation de ce local à la régie dès son acquisition par Bordeaux Métropole afin qu'elle puisse continuer à l'utiliser,

CONSIDERANT QUE l'exploitation du niveau de garage situé sous la résidence « Les Terrasses d'Albret » doit être assurée dès son acquisition afin de permettre une continuité d'exploitation dans l'attente éventuelle d'une valorisation ultérieure,

CONSIDERANT QU'en qualité de régie métropolitaine, Parcube Bordeaux Métropole est à même d'en assurer la gestion par voie de convention d'exploitation,

DECIDE

Article 1 : de mettre en affectation à la régie Parcube Bordeaux Métropole le local technique situé dans l'enceinte du parking « Front du Médoc » dès signature de l'acte authentique d'acquisition de ce local, afin qu'elle dispose des droits et obligations du propriétaire.

Article 2 : de constater comptablement cette mise en affectation à compter de la signature de l'acte authentique ; la valeur de remise des immobilisations correspondant au montant d'acquisition de ce local par Bordeaux Métropole de 36 000€ TTC, soit 30 000€ hors taxes.

Article 3 : de confier la gestion du niveau de garage situé en sous-sol de la résidence « Les Terrasses d'Albret » sis 120 rue de Bègles à Bordeaux dès signature de l'acte authentique d'acquisition de ce bien et dans les termes de la convention d'exploitation annexée à la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'exploitation précitée et tout autre document afférent à cette remise en gestion et qui en serait la conséquence directe.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 JANVIER 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2018	le Vice-président,
	Monsieur Michel LABARDIN